

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre février, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 24 février 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Béatrice CARTAYRADE
Olivier PRAT
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Julien CHAMBON
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Mireille LEOTY ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée :

Sylvie FENIES

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-03-03/ 3

Acquisition d'une bande de terrain sise avenue du Commandant Gabon

Madame le Maire expose que la commune a sollicité les propriétaires de la parcelle cadastrée section AA n°1 en vue de l'acquisition d'une bande de terrain de 3000 m² minimum, emprise nécessaire à la constitution d'une réserve foncière pour la construction de logements supplémentaires pour la Gendarmerie.

Considérant l'accord amiable intervenu avec les consorts SERRE en vue de l'acquisition amiable d'une surface de 3000 m² minimum à prélever sur la parcelle cadastrée section AA n°1.

Le Conseil Municipal,
Ayant Ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE l'acquisition amiable d'une surface de 3000 m² minimum à prélever sur la parcelle cadastrée section AA n° 1, appartenant aux consorts SERRE, au prix de 11 € le m².

DIT que la surface exacte sera déterminée après la réalisation d'un bornage dont le coût sera supporté par la commune.

DIT qu'un accès au reste de la parcelle depuis l'avenue du Commandant Gabon sera garanti par la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes nécessaires pour concrétiser cette acquisition.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 mars 2023

Le Maire,

Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303_3-DE

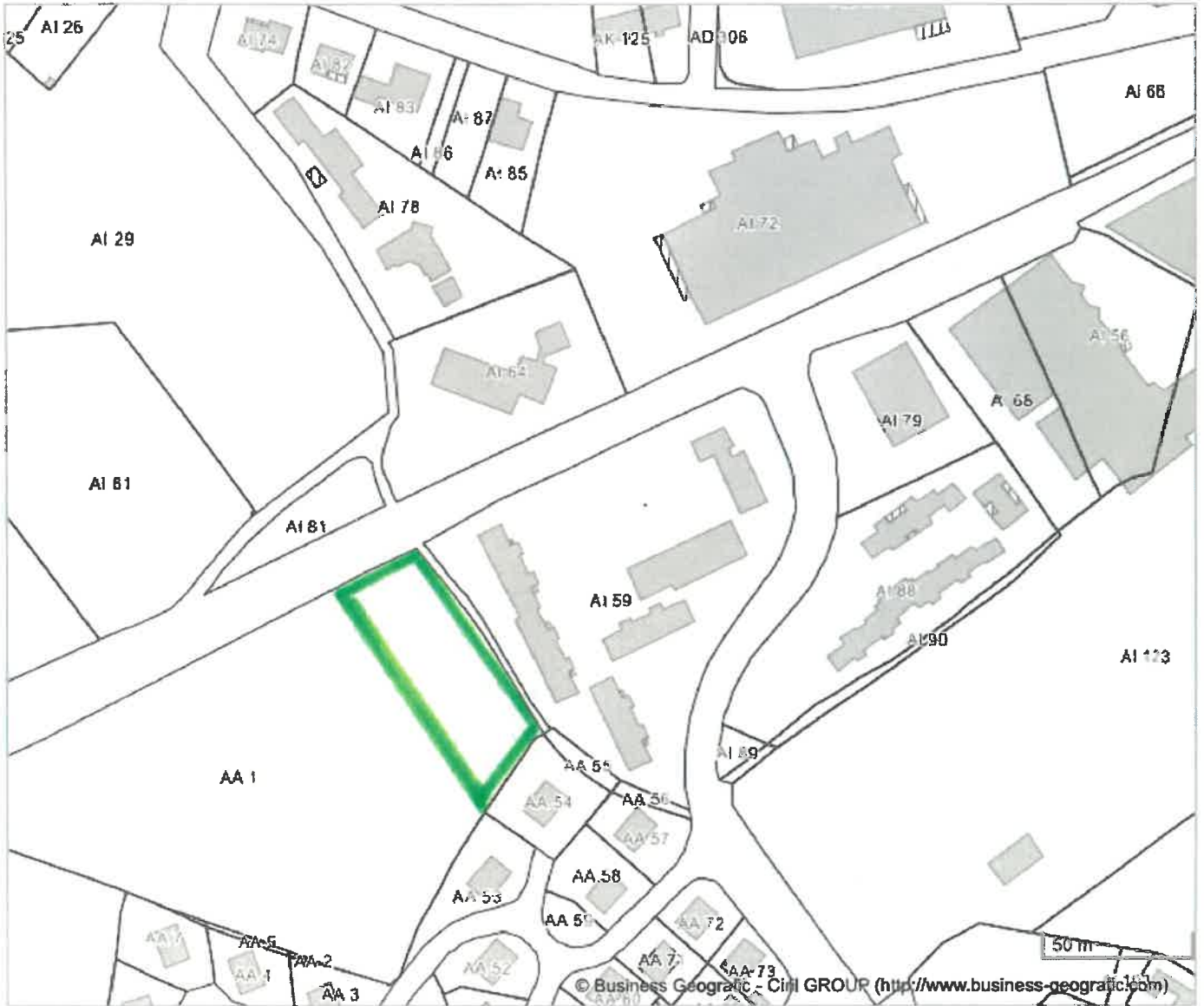


2023-03-03/3 Acquisition d'une bande de terrain sise avenue du Commandant Gabon

- Page 2 sur 2

Cadastre

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
 Reçu en préfecture le 13/03/2023
 Publié le 14/03/2023
 ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303_3-DE



NOTES



Projet d'acquisition

la secrétaire
[Signature]

Vu par être annexé à
 la délibération n° 2023-03-03/3
 du 03 mars 2023



Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14/03/2023



ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303_3-DE